

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée
Certificate of Advanced Studies - CAS

Création Artistique et Médiation Culturelle

15 crédits ECTS – Volée 2023-2024

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/pg

hep/

Table des matières

Préambule 4

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	6

Présentation générale de la formation 6

Compétences travaillées	6
Public cible	6
Organisation des études	7
Programme de la formation	7
Structure modulaire du programme	12
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	12
Calendrier de la formation	12
Principes de l'évaluation	13
Lieu de la formation	13
Direction 13	
Évaluation des modules et du cursus	14

Services aux participant-e-s 14

Service académique	14
Conditions d'admission	15
Procédure d'inscription à la formation	15
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	16
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	16
Carte d'inscription	17
Conditions en cas de désistement	17
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	17
Campus de la HEP Vaud	17

Base juridique 17

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations continues certifiées (anciennement postgrade) et par les Unités d'enseignement et de recherche « Didactiques de l'art et de la technologie » (UER AT) et « Didactique de la musique » (UER MU).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, Bachelor, Master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations continues certifiées ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Introduction

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS en Création artistique et Médiation culturelle en milieu scolaire. La création artistique et la médiation culturelle sont au cœur des démarches pédagogiques de cette formation. Il s'agira de permettre aux participant·e·s de vivre des expériences de création interdisciplinaire, de les confronter au milieu artistique actuel puis de les mettre en œuvre dans une pratique professionnelle avec un public scolaire. Dans les quelques paragraphes suivants, vous trouverez une description des éléments principaux qui ont nourri cette formation, et sur lesquels elle se fonde.

Toutes et tous capables

L'école est un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de culture. Des liens étroits se tissent entre le milieu scolaire et la vie culturelle de la cité ; entre les enseignant·e·s, les médiateur·trice·s culturel·le·s, les élèves et les artistes. L'objectif est alors de favoriser l'accès le plus large possible à la culture artistique et aux pratiques de création interdisciplinaire par des dispositifs visant la collaboration. Nous apprendrons ensemble et nous susciterons des échanges autour de la culture. Enfin, nous questionnerons les enjeux de la création artistique pour les élèves, au sein d'une communauté d'apprentissage.

L'expérience sensible comme levier de transformation

Qu'il s'agit d'être créateur·ice d'une production artistique, d'une démarche pédagogique ou encore de concepts nouveaux, on propose de placer l'expérience sensible au cœur de sa création et de sa posture professionnelle. Ceci est possible par le contact direct que chacun et chacune aura avec les arts, la vie culturelle et ses acteur·trice·s (artistes, danseur·euse·s, comédien·ne·s, musicien·ne·s, auteur·e·s...). Les participant·e·s découvriront un univers stimulant où règnent la diversité, le goût de la découverte et des regards originaux sur le monde.

La citation de John Dewey « Apprendre ? Certainement, mais vivre d'abord et apprendre par la vie, dans la vie » prendra corps avec les diverses expériences esthétiques proposées au cours de la formation.

Des dispositifs pédagogiques pour la création

L'éducation à la création artistique interdisciplinaire permet d'expérimenter des nouvelles formes d'apprentissages et des pédagogies spécifiques aux arts. Elle suggère des nouvelles pistes pour l'enseignement scolaire en favorisant le développement des compétences transversales, telles que la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissages, la pensée créatrice et la démarche réflexive. Par la pratique de divers ateliers (écriture, musique, mouvement, arts plastiques etc.), les participant-e-s vont acquérir des techniques d'animation, expérimenteront différents dispositifs et porteront un regard réflexif sur les démarches artistiques.

L'interdisciplinarité

En allant à la rencontre des multiples formes de création artistique présentes dans la cité et en l'associant aux compétences disciplinaires correspondantes (les participant-e-s vont intégrer la création aux apprentissages. En entrant en contact avec les acteurs et actrices de la scène artistique de proximité, des institutions muséales et de la vie culturelle de la cité, il s'agit de percevoir des pratiques avec des yeux différents, les examiner et prendre position pour former à l'art et par l'art. Ainsi, on dépasse la notion disciplinaire pour aller davantage dans l'échange et l'enrichissement provenant de l'interdisciplinarité.

La collaboration entre pairs

L'ouverture à la culture artistique est conçue comme une participation au vivre ensemble dans l'école, et la médiation culturelle est un moyen de choix pour encourager les rencontres et se développer en tant que professionnel-le. Les participant-e-s apprennent ainsi à préparer les élèves à s'ouvrir à la création. L'art, de cette manière, peut être vécu comme vecteur d'une éducation émancipatrice.

Ancrage

Cette formation s'appuie sur les expériences des Agent-e-s culturel-le-s, un programme à l'échelon national et international ; sur le projet pilote des Argonautes, soutenu par le Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud (SERAC) encourageant la création artistique à tous les échelons de l'école vaudoise ; ainsi que sur les nombreuses expériences référencées au sein du Laboratoire international du CREAT (Création Recherche Enseignement Art Technologie).

Le programme de 2023 représente la 1e édition du CAS. La formation s'ouvre tous les deux ans.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant-e-s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques;
- prendre en compte l'expérience des participant-e-s, l'environnement socio-professionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant-e-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Séance d'information

Une soirée d'information aura lieu au **Petit Théâtre à Lausanne**, le **19 janvier 2023, de 18h00 à 20h30**. Cette soirée de présentation permettra la rencontre avec l'équipe pédagogique. Elle s'accompagnera de moments culturels et d'un apéritif.

Présentation générale de la formation

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de connaissances et compréhension :

- 1) Renforcer la pensée créatrice et expérimenter des processus de création.
- 2) Identifier et favoriser des pratiques enseignantes à visée inclusive (participation, démocratisation culturelle, approche du savoir par les pairs, dispositifs collaboratifs, compétences transversales, écoute active etc.), ainsi qu'une posture enseignante favorisant l'émancipation de toutes et tous.

Du point de vue de l'application des connaissances et de la compréhension :

- 3) Concevoir et animer des activités interdisciplinaires de création pour développer des compétences transversales et disciplinaires des élèves.
- 4) Comprendre des démarches de création sous toutes ses formes et en tirer profit pour son enseignement, et en envisageant le partage des passions/interrogations des élèves.

Savoir-faire en termes de communication :

- 5) Collaborer dans un échange réciproque constructif avec des acteur·trice·s varié·e·s.

En termes de capacité de former des jugements :

- 6) Développer la pensée critique face à des dispositifs créatifs et de pratiques collaboratives innovantes.
- 7) Observer et analyser des pratiques d'activités de création et de médiation culturelle participante existantes (modalités, stratégies).

Du point de vue de la capacité d'apprentissage en autonomie :

- 8) Mener une démarche réflexive quant aux projets à construire, de façon individuelle et collective, en mettant sur pied des collaborations entre les milieux culturels et scolaires.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Il s'adresse à tous les enseignant-e-s mais aussi aux professionnel·le-s de la création artistique et de la médiation culturelle dans un contexte scolaire tels que :

- enseignant-e-s des cycles primaires 1 et 2
- enseignant-e-s spécialistes du cycle 3 et du secondaire 2 souhaitant développer des approches interdisciplinaires par la création
- chef·fe de file dans les disciplines artistiques
- intervenant·e en « animation » / doyen·ne responsable de gérer l'offre culturelle de l'établissement, médiateur·trice culturel·le, ou membres de commission culturelle d'un établissement.

Cette formation est également ouverte aux professionnel·le-s de la culture interagissant avec le milieu scolaire (animation d'ateliers de création, artiste intervenant·e à l'école etc.

Pour accéder à la formation, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- Disposer d'un titre d'enseignement reconnu ou d'un diplôme de Bachelor, ou équivalent.

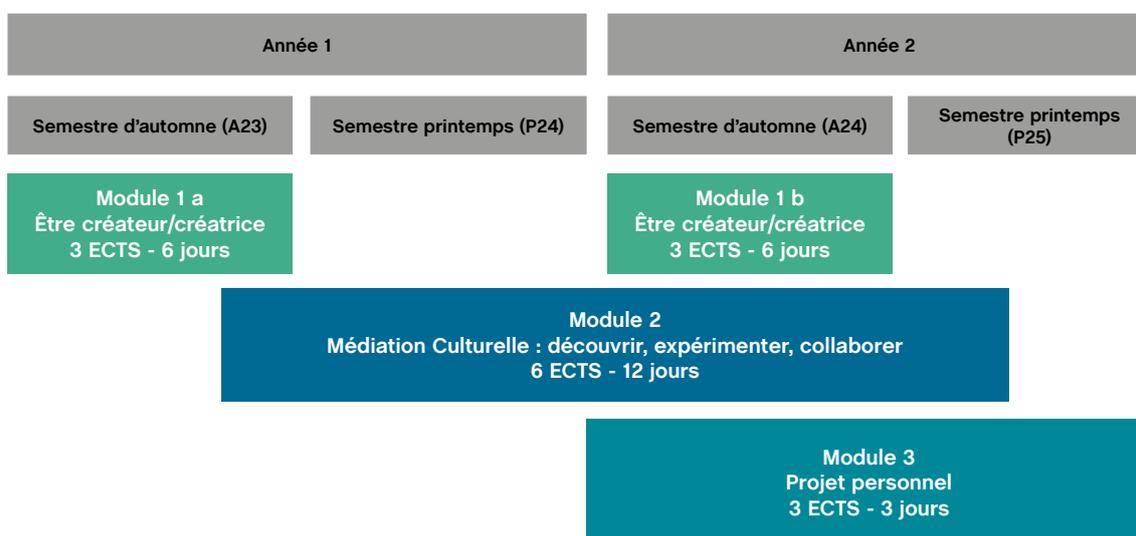
La participation à la formation implique une relation directe avec le milieu scolaire et artistique. En cours de formation, et avant le début du second semestre de formation, les personnes admises devront être en mesure de collaborer à un projet artistique ou culturel dans un milieu scolaire. L'équipe pédagogique se tient à disposition pour apporter un soutien si nécessaire.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de 3 modules : 1 module de 6 crédits répartis en deux sous-modules de 3 crédits chacun ; 1 module de 6 crédits et 1 module de projet personnel de 3 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel. Il représente environ 375 à 450 heures de travail dont 190 heures de cours à la HEP Vaud ou sur le terrain en présentiel.

La durée du programme standard est deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée, congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité. Les jours indiqués représentent le découpage par module du temps d'heures de cours cités plus haut.



Programme de la formation

Module 1 : Être créateur / créatrice - auteur/autrice (6 ECTS)

Ce module se compose de 2 unités de formation : l'une orientée sur des expériences sensibles et les dynamiques de création, la seconde interrogera les processus de création. Par expérience sensible on entend l'expérience que l'on fait avec nos différents sens, et la manière dont on laisse l'expérience nous traverser.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1- 2023-2024		Année 2 - 2024-2025	
		Semestre d'automne 23	Semestre de printemps 24	Semestre d'automne 24	Semestre de printemps 25
CREAM100-1	Expériences sensibles et dynamiques de création	6	-	-	-
CREAM100-2	Interroger les processus	-	-	6	-
	Total	6	-	6	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de:

- Expérimenter des processus de création variés, et manifester une compréhension critique de la pensée créatrice et des processus de création.
- Comprendre des démarches de création sous toutes ses formes et en tirer profit pour son enseignement et en envisageant le partage des passions/interrogations des élèves.
- S’impliquer de façon critique et constructive dans les réalisations d’une équipe et apporter des suggestions en matière pédagogique.
- Développer la pensée critique face à des dispositifs créatifs et de pratiques collaboratives innovantes, en se référant notamment à des cadres théoriques.

Modalités de certification du module

L'évaluation portera sur un carnet de bord (s'élaborant entre traces matérielles et traces virtuelles), dans lequel les participant-e-s déposeront divers éléments (croquis, photos, créations visuelles et littéraires, QR code...) de leurs expériences de création et des récits de pratiques.

Un examen oral sous forme de présentation d'un projet artistique personnel accompagnera le carnet de bord. Il peut prendre la forme d'une exposition, d'une performance, d'une projection ou autre, à déterminer en cours de route.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

Certification du module: **février 2025**

Contenus

CREAM100-1 : Expériences sensibles et dynamiques de création

En premier lieu, ce module a pour objectif d'inviter les participant-e-s à développer une réflexion autour de l'expérience sensible et de l'attention perceptive, de sa présence au monde par les moyens de l'art. Au fil de ce module interdisciplinaire (arts visuels, danse, écriture, cinéma...) et immersif, nous explorerons divers procédés pour entrer dans une démarche de création dans laquelle l'expérience sensible devient centrale. L'accent sera mis sur l'expérimentation, le jeu, les allers-retours entre créations personnelles et collectives.

CREAM100-2 : Interroger les processus

Dans un second temps, nous interrogerons les pratiques de création avec des ateliers qui intègrent des démarches artistiques. Vous participerez à des sessions qui visent l'exploration collective de thématiques qui tendent à revoir sa pratique enseignante à partir de projets artistiques comme levier aux questions de société.

Nous nous appuyerons sur une pédagogie du projet, de l'émancipation et de l'autonomie des élèves, ainsi que sur les démarches actuelles en art contemporain. Nous chercherons ensemble à tester, produire, vivre des moments intenses et propices à faire émerger des créations innovantes.

Responsables du module

Clara Périssé
Tilo Steireif

Intervenant-e-s

- John Didier
- Yves Renaud
- Collectif Microsillons

Dates et horaires

Le module se répartit sur trois semestres différents – automne 2023, automne 2024 et printemps 2025.

Au semestre d'automne 2023, sont prévus :

- 5 jours en immersion du 18 au 20 octobre 2023 et 2 jours les vendredi 17 et samedi 18 novembre avec une dernière journée en décembre.

Au semestre d'automne 2024 il y aura :

- 6 demi-journées (18 heures) en immersion dans la recherche comme enjeu partagé (aller-retour entre recherche et mise en œuvre en classe de propositions autodéterminées (comprenant une forme de « décloisonnement » créatif et critique).
- 6 demi-journées (18 heures) de « ping-pong » : mise en perspective des enjeux de la collaboration en milieu institutionnel et comment mettre en mouvement la création et la pensée critique, vendredi après-midi au printemps 25.

Module 2 : Médiation culturelle participative

Une fois que le groupe aura exploré ensemble les différentes formes de création, ce deuxième module propose de se confronter à des manifestations culturelles variées et à se les approprier par le prisme de la médiation culturelle. Ce module se compose en 3 modalités de formation principales : des « bulles » d'expérimentation, des séances dédiées à des projets de médiation culturelle à l'école et des « chantiers » de médiation-crédation. Vous trouverez plus bas la description plus détaillée de ces éléments.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1- 2023-2024		Année 2 - 2024-2025	
		Semestre d'automne 23	Semestre de printemps 24	Semestre d'automne 24	Semestre de printemps 25
CREAM200-1	Expérimenter : bulles de médiation	1	5	-	-
CREAM200-2	Découvrir : projets scolaires	-	-	3	-
CREAM200-3	Collaborer : chantiers de médiation-crédation	-	-	-	3
	Total	1	5	3	3

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- Identifier et favoriser des pratiques enseignantes à visée inclusive (participation, démocratisation culturelle, approche du savoir par les pairs.es, dispositifs collaboratifs, compétences transversales, écoute active etc.), ainsi qu'une posture enseignante favorisant l'émancipation de toutes et tous. **Pour ce faire, les participant-e-s devraient pouvoir :**
 - Prendre en compte la diversité des démarches des élèves
 - Choisir des démarches ou modalités de travail qui permettent aux élèves de s'impliquer (dont notamment la coopération).
- Concevoir et animer des activités de création interdisciplinaires pour développer des compétences transversales et disciplinaires des élèves.
- Manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites.
- Situer sa fonction par rapport à celle des autres acteurs et reconnaître la complémentarité des compétences de chacun.
- Collaborer dans un échange réciproque constructif avec des acteur-trice-s varié-e-s
- Agir et coordonner ses interventions avec les différent-e-s partenaires de l'école et du milieu culturel pour pouvoir observer et analyser des pratiques d'activités de création et de médiation culturelle participante existantes (modalités, stratégies)

Modalités de certification du module

Texte réflexif sur la pratique de la collaboration en médiation.

Contenus

CREAM200-1 : Expérimenter : bulles de médiation

La première unité « Expérimenter » comprend 8 bulles de médiation thématiques, permettant d'aller à la rencontre de la culture et de sa transposition. D'une part, la réception d'une œuvre ou d'un propos artistique comme une rencontre avec un·e artiste, une visite d'exposition, un spectacle, un concert, une séance de cinéma une promenade urbaine ou autres formes de production artistique. D'autre part, une médiation avec une présentation de dispositifs de création. Parmi les thèmes envisagés, on trouve : l'urbain et les métiers ; la littérature de jeunesse, le cinéma, le corps dansé, la musique, le théâtre et d'autres.

Une bulle de médiation comporte donc deux moments, le mercredi après-midi et le jeudi en début de soirée entre janvier et juin 2024.

CREAM200-2 : Découvrir : projets scolaires

Cette deuxième unité se constitue de 4 séances (12 périodes) autour de projets de médiation culturelle à l'école. L'école est un lieu de culture et des nombreux projets ont déjà été mis en place dans des établissements. Il s'agira de visiter des lieux où des formes de médiation ont été testées et documentées entre différents partenaires institutionnels et enseignant·e·s. Ces séances auront lieu le mercredi après-midi à priori.

CREAM200-3 : Collaborer : chantiers de médiation-crédation

Durant la troisième unité, il s'agira de développer une communauté de pratique autour des questions de la collaboration dans la médiation culturelle en milieu scolaire. Ces séances seront centrées sur la collaboration par l'expérience. C'est une forme dans laquelle, de manière collaborative, le groupe étudiera, planifiera, expérimentera, observera et diffusera une médiation à propos d'un objet culturel artistique.

L'unité déroulera au printemps 2024, à travers 4 séances de recherche-formation (environ 12 périodes). De même, les séances sont prévues pour le mercredi après-midi.

Responsables de module

Nicole Goetschi Danesi

Intervenant·e·s

- Anne Bationo Tillon
- Carole-Anne Deschoux
- Lisa Lefèvre
- Sabine Oppliger
- Sarah Thuner
- Un membre de l'association du Festival Jeune Public (Séverin Bondi, Cécilia Bovet)
- Intervenant·e·s et partenaires externes

Dates et horaires

Les dates précises seront communiquées aux participant·e·s en amont du module.

Module 3 : Projet Personnel

Dans ce troisième module, il est demandé aux participant-e-s d'élaborer un projet culturel ou artistique concret dans le cadre du milieu scolaire. Cette mise en œuvre s'appuiera sur les différentes formes de médiation culturelles qu'ils auront découvertes dans le module 2, et sur leurs expériences artistiques personnelles du module 1. Pour accompagner le/la participant-e dans cette démarche, 2 modalités de formations sont prévues :

- Une première partie plus théorique sur les bases de la gestion de projet qui pose quelques jalons propres à la démarche, ainsi qu'une réflexion plus large sur l'environnement et le contexte scolaire, afin de mieux appréhender/comprendre ce système et interagir avec les différents partenaires.
- La seconde partie comprend un accompagnement personnalisé ou par petits groupes pour soutenir l'élaboration du projet de médiation culturelle en milieu scolaire.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1- 2023-2024		Année 2 - 2024-2025	
		Semestre d'automne 23	Semestre de printemps 24	Semestre d'automne 24	Semestre de printemps 25
CREAM300-1	Gestion de projet et relation à son environnement	-	-	2	-
CREAM300-2	Accompagnement du projet et présentation	-	-	-	1
CREAM300-3	Travail personnel	-	-	-	-
	Total	-	-	2	1

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- Mettre en place un projet de médiation culturelle et/ou de création artistique collective avec son groupe d'élèves
- Agir et coordonner ses interventions avec les différents partenaires de l'école et/ ou de la culture dans un projet de création-médiation.
- Mener une démarche réflexive quant aux projets à construire, de façon individuelle et collective, en mettant sur pied des collaborations entre les milieux culturels et scolaires.

Modalités de certification du module

L'évaluation de ce module porte sur la présentation d'un projet culturel ou artistique dans le cadre scolaire. Le dispositif présenté devra intégrer les éléments théoriques vus dans la formation, sous la forme d'un dossier.

Responsables de module

Nathalie Czaka- Pillonel

Intervenant-e-s

À définir selon les projets personnels.

Dates et horaires

Les dates précises seront communiquées aux participant.e.s en amont du module. En principe, les cours auront lieu sur deux mercredis à l'automne 2024.

Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement,
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s,
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

Nom module		Compétences (voir page 6)								ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	
CREAM 100	Être créateur/créatrice	X			X	X	X			6
CREAM 200	Médiation culturelle participative		X	X	X	X		X		6
CREAM 300	Élaborer un projet ou module transversal			X		X			X	3

Calendrier de la formation

Dès septembre 2023, les cours auront lieu le mercredi de 16h00 à 18h30 et le jeudi 18h30 à 21h00, ainsi que quelques vendredi matin ou après-midi dès septembre 2024. Un calendrier détaillé avec les lieux précis sera communiqué aux personnes admises avant la rentrée académique.

Automne 2023

- Mercredi 4 octobre 16h00-18h30 : ouverture et présentation
- 5 jours en immersion : 18 au 20 octobre 2023 et une fin de semaine vendredi 17 et samedi 18 novembre 2023

Printemps 2024

À 8 reprises, selon l'actualité culturelle artistique !

Les dates précises seront disponibles dans le calendrier semestriel sur le portail étudiant.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

L'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées. Les modules faisant l'objet d'une évaluation certificative ont une validation « acquis » ou « non acquis ». En complément, les participant-e-s reçoivent un feedback sous forme de grille critériée et/ou de commentaire.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiqués préalablement aux participant-e-s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsable du programme CAS Médiation culturelle et création artistique

- **Nicole Goetschi Danesi**, Professeure HEP associée, Unité d'enseignement et de recherche «Didactiques de l'art et de la technologie» (UER AT)
- **Sabine Chatelain**, Professeure HEP associée, Unité d'enseignement et de recherche «Didactique de la musique» (UER MU)

Responsables du pilotage des formations continues certifiées

- **Amaury Daele**, professeur HEP associée, responsable de la Filière des formations continues certifiées
- **Anne-Marie Baronian**, chargée d'enseignement, Filière des formations continues certifiées

Équipe pédagogique

Formatrices et formateurs issus de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP «Didactiques de l'art et de la technologie» (UER AT)

- **John Didier**, Professeur HEP ordinaire
- **Nathalie Czaka-Pillonel**, Collaboratrice scientifique pour la Formation Continue Attestée
- **Nicole Goetschi Danesi**, Professeure HEP associée
- **Clara Périssé**, Chargée d'enseignement
- **Véronique Portal**, Chargée d'enseignement
- **Tilo Steireif**, Professeur HEP associé

Autres intervenant-e-s :

- [Anne Bationo Tillon](#), Professeure HEP ordinaire (UER MI)
- [Séverin Bondi](#), [Cécilia Bovet](#), Membre(s) de l'association du Festival Jeune Public
- [Laura Brailard](#), enseignante d'arts visuels, chargée de projets de médiation au sein de l'école et artiste vidéaste
- [Carole-Anne Deschoux](#), Professeure associée en didactique du français et du plurilinguisme
- [Lisa Lefèvre](#), Professeure associée dans le champ de l'approche systémique et de l'éducation inclusive
- [Sabine Opplinger](#), Chargée d'enseignement (UER AGIRS)
- [Yves Renaud](#), Chargé d'enseignement (UER FR)
- [Sarah Thuner](#), UER MU
- Intervenants.e-s externes

Évaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant-e-s est conduite par le Pôle Enquêtes pour la Formation et le Pilotage et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, des responsables du CAS ou de la filière des formations continues certifiées toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.—**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 7'000.—**

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la directive [02_01, article 13](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)).

Services aux participant-e-s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

Contact

Service académique – Formation Continue Certifiée
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70
E-mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Liens utiles

candidat.hepl.ch/pg > page « Questions fréquentes »
candidat.hepl.ch/cas-cream

Conditions d'admission

Sont admi-e-s au programme de formation, les candidat-e-s :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau Bachelor (ou titre jugé équivalent).

Admission en cas de non-possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03](#) ; www.etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70 e-mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2023**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement de la formation](#) ([Directive 05_57](#), etudiant.hepl.ch/directives). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte**. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription_Nom_Prénom».**

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision au plus vite possible.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05_04](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](#)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 juillet 2023**.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus « Procédure d'inscription à la formation »), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seul le module 2 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.– par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur : candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Carte d'inscription

Les participant·e·s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique (etudiants-fcc@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

hep/ Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70

etudiants-fcc@hepl.ch

www.hepl.ch

